

Topo des Rochers des Aiguilles de Chaleux



- Félix De Brabandere
- Florian Castagne
- Thomas Vandenberghe
- Pierre Genty
- Gaetan Massart
- Boris Dalimier
- Gwenaël Renard
- Pablo Quintero
- Dave Geert
- David Illitch Leduc

Remerciements : L'auteur remercie les contributeurs, le Club Alpin belge, et la communauté des grimpeurs et (ré)-équipeurs pour leur soutien, les critiques et conseils de relecture des différentes ébauches, les souvenirs précieux relatifs aux itinéraires et aux noms des voies. La rédaction d'un topo est un exercice difficile qui doit respecter l'histoire, la mémoire des ouvriers, et tenir compte des nouvelles pratiques sportives.

Rédaction (4 Juin 2018, révisé et mis à jour en sept 2026) :
Christian Fontaine



Contributeurs:

- Bernard Marnette
- Didier Marchal,
- Eric Van Crombrughe
- Léon Dejonghe et Alain Herbosch
- J. Margot, Dr. Sciences botaniques



Accès aux Rochers



De la route de Philippeville N97, en venant de la E411, prendre la sortie pour Anseremme, et immédiatement prendre à G, sous le pont, puis à droite vers Furfooz. A l'arrivée dans le village de Furfooz prendre tout droit (petit rond point) la rue des aiguilles de Chaleux. Continuer sur le chemin agricole qui se termine à une fourche en cul de sac : **Ne plus se garer à cet endroit** (ancien P bloqué par des troncs d'arbres), donc ne pas encombrer le chemin agricole, débarquer les passagers et retourner laisser la voiture au village.

1. Sentier 1 : prendre le chemin de G qui descend vers la Lesse. Après le «point de vue» (banc), prendre une sente peu marquée qui va à G vers le dessus des rochers : accès en rappel aux différentes voies.

2. Sentier 2 : Il est également possible de descendre jusqu'à la Lesse, jusqu'au pont du chemin de fer, et d'accéder à la « Lucky », en longeant par une sente la rive droite de la Lesse.

Coordonnées GPS :

Lambert belge 2008 : X 691130 ; Y 601178

WGS84 : long 4°56'42,601 '' ; lat 50° 13' 13,407''



3. Il est également possible d'accéder au hameau de Chaleux, au niveau de la Lesse, par la route des Aiguilles de Chaleux, en passant par Celles et Gendron, en empruntant la RN 910 (après la gare de Gendron-Celles, passer le pont sur la Lesse, tourner directement à gauche après le pont, puis à nouveau à gauche sous le pont, prendre la route des Aiguilles de Chaleux, qui longe la Lesse jusqu'à Chaleux). Se garer au 1^{er} Pont du chemin de fer, avant le village. Traverser la Lesse au 2^{ème} Pont du chemin de Fer et rejoindre le Chemin n°2.

Les Aiguilles de Chaleux – Un site naturel et patrimonial exceptionnel

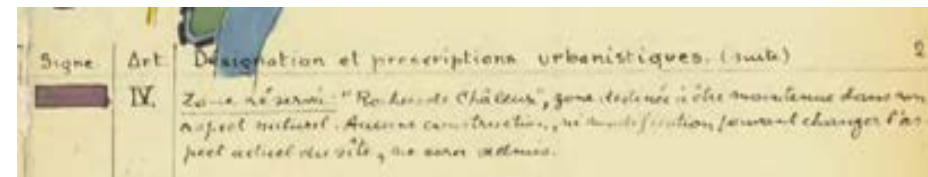
Par Christian Fontaine et Didier Marchal

1. Protection urbanistique et patrimoniale

- Un arrêté royal signé le 04/04/1939 par Léopold III, classe les Aiguilles de Chaleux comme site, en raison de sa valeur historique, esthétique et scientifique, sur base de la loi du 7 août 1931 sur la protection des monuments et sites. Plus récemment, un arrêté du gouvernement wallon du 6 octobre 2016 inscrit le site de Chaleux sur la liste du patrimoine immobilier exceptionnel de la Wallonie.

A noter que l'on trouve à proximité des Aiguilles, la Grotte de Chaleux, fouillée au XIX^{ème} siècle par E. DUPONT (1865-1866). Il s'agirait du site d'habitat magdalénien (dernière phase du Paléolithique supérieur européen, comprise entre environ 17 000 et 12 000 ans) le plus important connu actuellement en Belgique (DEWEZ 1987).

– Un arrêté royal du 15/12/1955 adopte le « Plan Particulier d'Aménagement n° 1 – Chaleux » de la commune de Hulsonniaux, et classe les Aiguilles de Chaleux en « zone réservée », comportant la prescription suivante : « zone destinée à être maintenue dans son aspect naturel. Aucune construction, ni modification pouvant changer l'aspect naturel du site ne sera admis ».



- Sur base de la législation relative au développement territorial (CoDT), les Aiguilles de Chaleux sont inscrite en Zone Naturelle (article D.II.39 du CoDT), avec en surimpression un périmètre d'intérêt paysager (article D.II.21 §2 3°) au plan de secteur de DINANT-CINEY-ROCHEFORT (approuvé par l'Arrêté royal du 22/01/1979): zone en vert clair, hachurée diagonalement ci-dessous.



Source : WalOnMap – Plan de secteur

Zone d'escalade autorisée entourée d'un cercle rouge sur la carte ci-dessus

2. Protection environnementale

- le site des Aiguilles de Chaleux est repris à l'inventaire des « Sites de Grand Intérêt Biologique » (SGIB), sous le numéro 946. Ce site de 11.62 ha est brièvement décrit comme suit : « Ce site calcaire s'inscrit dans le superbe cirque de Chaleux qui domine un méandre de la Lesse, à hauteur du village de Furfooz. Son nom provient de la forme typique des pointements rocheux. On y trouve des bois de pente, des plantations de résineux, des pelouses sèches de plusieurs types, des fourrés. La végétation éparse colonisant les fissures de la roche renferme de nombreuses espèces rares, notamment la lunetière (*Biscutella laevigata* subsp. *varia*), la laitue vivace (*Lactuca perennis*) et la fétuque des rochers calcaires (*Festuca pallens*). »

On peut retrouver sur le site « biodiversite.wallonie.be » toutes les informations relatives à la flore, la faune, et la géologie du site.
(<http://biodiversite.wallonie.be/fr/accueil.html?IDC=6>)

A noter particulièrement la présence de l'espèce protégée « Orchis mascula », et menacée « *Lactuca perennis* ». La description biologique comprend notamment les commentaires suivants : « Des pelouses xériques à *Sesleria caerulea* occupent le sommet des rochers; elles montrent un beau cortège de calcicoles : *Hippocrepis comosa*, *Carex flacca*, *Carex caryophylla*, *Festuca lemniai*, *Silene nutans*, *Dianthus carthusianorum*, *Anthyllis vulneraria*, *Sanguisorba minor*, *Helianthemum nummularium* subsp. *nummularium*, *Thymus pulegioides*, etc. Sur les sols plus profonds se développent des pelouses mésophiles à *Brachypodium pinnatum* et *Bromus erectus*.

Sur les replats poussent des espèces de l'Alyso-Sedion : *Sedum album*, *S. acre*, *Potentilla neumanniana*... et diverses annuelles.

Mais c'est la flore rupestre qui est la plus étonnante (sur la Chandelle en particulier). On reconnaît les espèces caractéristiques du Festucion pallentis : *Festuca pallens*, *Hieracium glaucinum*, *Biscutella laevigata* subsp. *varia*, *Lactuca perennis*, *Cardaminopsis arenosa* subsp. *borbasii*, etc. Dans les fissures s'accrochent en outre *Ceterach officinarum*,

Cartographie des Sites de Grand Intérêt Biologique - mars 2015
946 - Aiguilles de Chaleux (Houyet)



Zone d'escalade autorisée entourée d'un cercle rouge sur la carte ci-dessus.

- les Aiguilles de Chaleux font partie du site Natura 2000 « BE35021/Vallée de la Lesse en aval de Houyet », qui classe les rochers au sein de l'unité de gestion UG2 : Milieux ouverts prioritaires, c'est-à-dire une « unité de gestion qui regroupe les milieux ouverts (qui ne sont pas couverts par des arbres) qui présentent un intérêt exceptionnel pour la biodiversité. Ces milieux naturels sont importants car ils hébergent un nombre élevé d'espèces animales et végétales. La plupart de ces espèces sont rares ou spécialisées, c'est-à-dire qu'elles se développent uniquement dans ces types de milieux. ». L'enjeu principal de ce type de milieu est une protection forte pour éviter toute altération de leur composition.



Source : WalOnMap – Natura 2000

Zone d'escalade autorisée entourée d'un cercle rouge sur la carte ci-dessus.

En particulier : les labours, semis, modification du relief du sol, épandage d'engrais sont interdits. D'autres actes tels que création de fossés et drains, plantations, pâturage et fauche sont soumis à autorisation.

Vous trouverez plus d'information sur le site de l'Asbl Natagriwal : <https://www.natagriwal.be/>

3. Objectifs et Mesures de protection et de conservation

La fiche SGIB n°946 décrit comme suit les menaces et recommandations à préconiser pour garantir le bon état de conservation du site :

- Menaces : Surfréquentation des lieux surtout au sommet des rochers, alpinisme, embroussaillage des pelouses calcaires.

- Recommandations : Débroussaillage, mais le site est d'accès particulièrement difficile.

- Canalisation des touristes : Réduction de la pratique de l'alpinisme.

4. Situation juridique

Le Club Alpin Belge - Aile francophone asbl, obtient en date du 23/09/2025, un nouveau permis d'environnement venant à échéance en date du 14/11/2043.

5. Pratique de l'escalade respectueuse du Milieu Naturel : quelques actions (extrait d'un article rédigé par Didier Marchal et paru dans A&A n°142- 2004).

L'escalade en site naturel se pratique dans des milieux que les grimpeurs ne sont pas seuls à fréquenter. Les pratiquants d'autres sports et loisirs de pleine nature sont souvent amenés à fréquenter les massifs rocheux... qui ont toujours un propriétaire (public ou privé). La flore et la faune y sont également présentes. Il s'agit donc pour les grimpeurs d'adopter un comportement respectueux des personnes et des milieux naturels dans lesquels ils évoluent. Les Fédérations d'escalade en Belgique (CAB, KBF, UBS) proposent quelques recommandations de base.

1. Respect de réglementations. Une évidence à rappeler : le respect de la réglementation (parcs nationaux, régionaux, réserves naturelles, arrêtés de protection de biotope, arrêtés municipaux...). La signature de « conventions escalades » à l'image de celles existant dans les parcs nationaux peut éviter bien des conflits.

2. Un milieu fragile à découvrir. L'espace vital du rocher se compose souvent, à l'insu de l'observateur non averti, d'une multitude de biotopes. En fonction de la localisation, de la pente et de la composition de la roche, des micro-biotopes se constituent. Une face raide et nue peut par exemple côtoyer une terrasse rocheuse ensoleillée avec une végétation dense et variée.

3. Au pied des voies comme pour leur accès : discipline, discrétion et propreté. A l'approche des voies, ne pas couper au plus court à travers

Champ, respecter les propriétés privées (même non closes), suivre les cheminements à la montée comme à la descente,. En restant sur les sentiers, on contribue à la protection de la végétation et à la limitation de l'érosion. Les biotopes autour des rochers sont souvent très sensibles au piétinement en raison de la faible épaisseur du sol. On évitera donc autant que possible un piétinement excessif. De plus on emportera tous ses déchets (y compris les mégots de cigarettes et les mouchoirs en papier !). Il faut également s'efforcer d'être discret et silencieux sur le terrain, tout en ne laissant aucune trace de son passage. Les ordures jetées dans la nature ne sont pas seulement laides à voir, mais elles dérangent sensiblement la flore et la faune. Les « toilettes sauvages » ne sont pas esthétiques non plus.. On prendra donc ses précautions, sinon on enterrera convenablement ses déjections en évitant de décorer le pied des falaises avec du papier toilette.

4. Escalade et pollution automobile : Chaque fois que c'est possible, on privilégiera les transports en commun ou le co-voiturage. Si on ne peut pas se passer de la voiture, on la garera aux endroits prévus à cet effet. Le stationnement sauvage gêne les riverains et les agriculteurs, nuit à la végétation , et peut contribuer à entretenir la « mauvaise réputation » des grimpeurs.

5. Escalade et protection de l'avifaune. La période de reproduction des rapaces qui partagent certaines falaises avec les grimpeurs se situe de février à fin-juin. Au cours de cette période délicate, la présence de grimpeurs peut avoir des conséquences néfastes sur la reproduction des espèces : abandon par le rapace de son aire ou de la couvaison mettant en péril la reproduction annuelle, éloignement de la mère de ses petits pendant de trop longues périodes, invitation au premier envol prématuré d'un nouveau né compromettant son retour au nid. Ces événements sont graves, considérant relative rareté de certains rapaces. Les grimpeurs devront donc respecter strictement les interdictions réglementaires ou conventionnelles édictées à cet effet.

6. Escalade et respect du rocher. En terrain d'aventure, on utilisera autant que possible du matériel non agressif pour le milieu (coinceurs, friends). Si le nettoyage de prises s'avère nécessaire, on respectera la flore

environnante (le passage des grimpeurs marquera suffisamment le cheminement). On s'efforcera de nettoyer les chaussons avant d'attaquer une voie, cela évitera le patinage précoce. De même, on brossera les traces de magnésie, après la réalisation d'une voie. Enfin, dans les sites de blocs, des circuits sont parfois proposés. On suivra donc le balisage afin d'éviter tout piétinement superflu.

7. Escalade et développement durable : La qualité du contact avec la population locale est essentielle pour promouvoir une bonne acceptation de l'escalade.

8. Escalade et équipement des sites : Il ne faut jamais équiper sans l'autorisation préalable du propriétaire. On se renseignera sur le statut des lieux : les fédérations fournissent les renseignements et établissent les règles d'ouverture de nouvelles voies. Il faut respecter ces règles : elles ont été établies dans le souci de la sécurité des grimpeurs, de l'éthique de l'équipement, de la protection des milieux naturels et dans le désir d'éviter les conflits. Il ne faut pas oublier que les sites de blocs, eux aussi, doivent être conventionnés et que toutes les règles de bonne conduite énoncées plus haut s'y appliquent aussi.

Chaleux – Petite Histoire

La Chandelle des Aiguilles de Chaleux est, avec le Rocher Bayard, un des véritables sommets des Ardennes. Ils furent l'un et l'autre très convoités dès le début de l'escalade en Belgique. La Chandelle fut gravie, quelques mois avant le Bayard, le 8 juillet 1929, par X de Grunne, M. J. Dubois, M. Liénart et M. Nicaise. A noter que ces deux « premières » eurent un retentissement à l'étranger, puisqu'une longue chronique fut publiée dans la « Revista du CAI » par Marcel Nicaise.

On aurait tort de sous estimer l'esprit d'aventure et d'engagement de ces pionniers de l'escalade. Compte tenu des moyens techniques rudimentaires dont ils disposaient, ouvrir une nouvelle voie, était proche de la roulette russe. Témoin de cet esprit, en est la description humoristique que fit Marcel Nicaise de l'ascension des derniers 5 mètres de la Chandelle, parue dans le Bulletin du CAB, en septembre 1929 :

« Après quelques heures de ce travail et de nombreux va-et-vient sur l'arête, notre patiente préparation s'interrompt à 5 mètres du sommet, devant un bloc branlant, en équilibre trop précaire pour autoriser une nouvelle progression.

Sur un émouvant réquisitoire du chef de l'expédition, le roc menaçant fut condamné à mort. Le camarade Du Bois, qui tient peu à la vie, et qui au surplus, est de nous quatre le moins utile à la société, fût chargé de l'exécution.

D'une main légère comme celle d'un prélat, avec d'infinies précautions, il ceintura l'ennemi d'une corde solide et redescendit en retenant son souffle.

Quelques minutes plus tard, une traction vigoureuse l'envoyait choir avec fracas dans la vallée (il s'agit, bien entendu, du caillou de l'arête et non celui de Du Bois).

Alors apparut à notre surprise une confortable plateforme P (voir le croquis annexé) de quelques décimètres carrés. De quoi y poser trois pieds, ce qui était juste suffisant pour recevoir ceux du camarade de Grunne, lequel s'immobilisa tout aussitôt devant le surplomb sommital B.



LA CHANDELLE DE CHALEUX

Cliché X. de Grunne.

Une solution : de la plate-forme, jeter la corde préalablement lestée par-dessus le faite A, et attaquer le dernier bout à la force du poignet, en plein par la face Nord (marquée N).

Juché sur l'aiguille voisine, je dirigeais les opérations, du moins j'en avais l'illusion car en réalité la trajectoire du caillou de lancement n'obéissait qu'au hasard.

Après une demi-heure de cet exercice fatigant, la corde s'accrocha assez malheureusement quelque part dans le haut de la face Sud. Impossible de la retirer, et impossible de la faire descendre pour l'agripper par l'autre extrémité.

Avec une logique d'apparence rigoureuse, l'un de nous fit observer qu'en somme, un n'est que la moitié de deux et que si la corde soutenait deux hommes au pied de l'aiguille, elle en porterait bien un seul près du sommet. Qui peut le plus, peut le moins.

L'expérience ayant réussi, de Grunne fut cet homme audacieux, j'oserais dire téméraire, qui sur la foi d'un simple aphorisme, confia sa carcasse à une fine corde lisse, retenue on ne sait où, par un caillou mystérieusement coincé.

Ainsi fit-il cependant, comme le montrent les photos ci-contre. Suspendu au milieu de la face Nord, il s'éleva par les bras jusqu'au sommet, et s'y rétablit non sans difficulté, à cause des blocs complètement détachés qui garnissent toute la crête. »

Peu de temps après cette première, Xavier de Grunne entraîne le Roi Albert 1er sur la Chandelle le 1er octobre 1929. C'est la première ascension de notre souverain en Belgique. La famille royale viendra à plusieurs reprises grimper dans ce massif situé non loin du château de Ciergnon. Albert, mais aussi Léopold et Astrid seront parmi les spécialistes du massif avant la deuxième guerre mondiale.

Le bel édifice de la chandelle subira cependant plusieurs éboulements (dont le dernier coûtera la vie à deux grimpeurs), qui rendront cette aiguille instable. Y grimper est aujourd'hui interdit.

Un accident d'escalade a notamment impliqué le célèbre vulcanologue Haroun Tazieff, qui faillit perdre la vie lors d'une tentative d'ascension.

Un autre accident a marqué l'histoire de ces rochers. Il s'agit de celui survenu au Comte Etienne Van Delf (1924-1947), qui fit une chute en prenant des photos du haut des rochers. La Croix Van Delf, située le long de l'eau, dans le grand couloir qui sépare les aiguilles, est bien connue des grimpeurs et des kayakistes de la Lesse.

L'escalade, au sens moderne, va véritablement débiter après la guerre 40-45. On verra défiler quelques gros bras de l'époque : Emile Naomé, Henri Mabilie, Claude Barbier, Jean Lecomte...



Jean Lecomte et Jean-Pierre Petit, sur la Chandelle en 1957

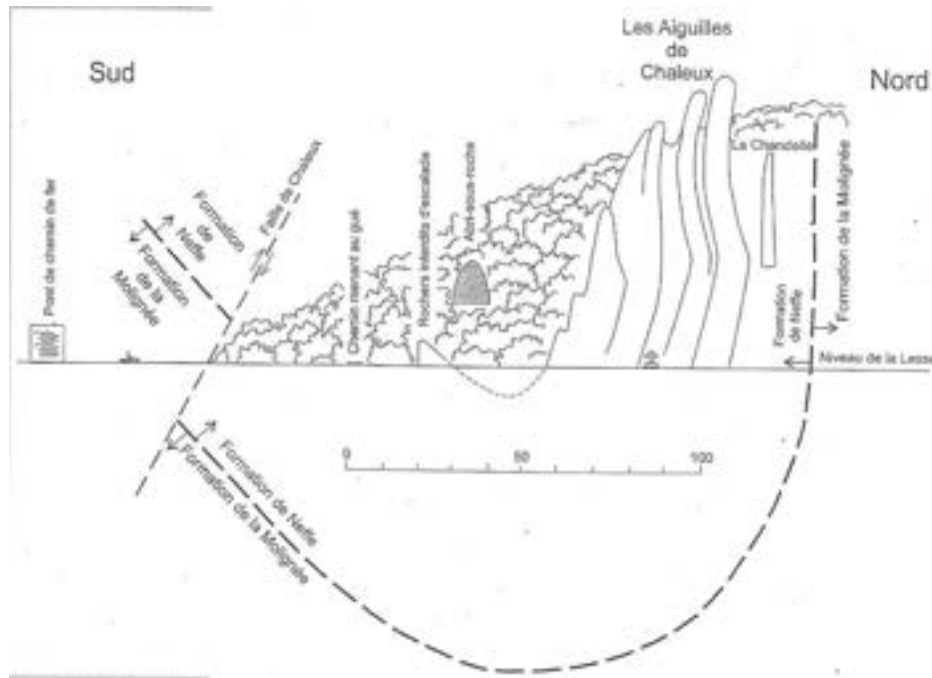
Les premières voies classiques vont naître : La Mabille (1957), l'Omoplate (1959), La Pavlova (1959), la Chambiru (1964).

Dans les années 60-70, c'est surtout un groupe d'enseignants de Jumet qui va ouvrir et équiper des voies. Naitront ainsi : les Naufragés, la Nicole, la Sandra, la Karl Marx, la Jean-Jacques Rousseau, la Girafe, et bien d'autres. La « Bande à Caillou », que présidait Octave Vander Stuyft, va insuffler un certain esprit à cette époque : esprit fait de découvertes, d'amitié et d'entretien du massif. Les nombreux stages que « Caillou » organisera feront naître de nombreuses vocations. C'est également ce groupe qui construira le « refuge de Furfooz », qui vient d'être récemment vendu.

Aujourd'hui, le massif peut retrouver une nouvelle jeunesse. Sous l'impulsion d'Eric Van Crombrughe, les vieux équipements (vieux pitons rouillés, cornières artisanales ou vieilles plaquettes alu) ont été remplacés, les rochers ont été peignés et les relais sommitaux sécurisés. Des voies oubliées ont été rééquipées sur broche, afin de permettre l'escalade libre de certains itinéraires ouverts « en artif », dans le respect des contraintes environnementales actuelles.

Rédaction : Bernard Marnette

Le Massif de Chaleux – Géologie



Les Aiguilles de Chaleux se situent dans le même contexte géologique que le massif Al Lègne à Freyr, distant d'environ 350m vers l'Ouest. En effet, il s'agit des mêmes formations lithologiques constituées de roches carbonatées déposées au fond de la mer, au Primaire, il y a plus de 325 millions d'années. Par la suite, entre 295 et 250 millions d'années, ces roches ont été plissées au cours de la formation du même synclinal.

A Chaleux, l'escalade se pratique en grande partie sur des dalles correspondant à différents plans de stratification qui ont été complètement redressés au flanc nord de ce synclinal (voir figure ci-dessus).

Les Aiguilles de Chaleux sont bien individualisées parce qu'elles correspondent à des paquets de bancs plus résistants séparés par des

couches sensiblement moins résistantes ou plus fracturées, et donc plus facilement érodables. A noter que les Aiguilles sont plutôt des lames et que la chandelle est bien fortement aplatie.

Les Rochers affleurant dans le méandre de la Lesse à proximité des Aiguilles de Chaleux appartiennent à deux formations géologiques : au Sud, vers le pont de chemin de fer traversant la Lesse, la Formation de Neffe, et au Nord, la Formation de la Molignée.

La formation de Neffe repose stratigraphiquement sur la formation de la Molignée, ce qui veut dire qu'elle est plus jeune et occupe le centre du synclinal. La « Grotte de Chaleux », qu'il serait plus exact de qualifier d'abri-sous-roche, est située dans la formation de Neffe, approximativement au centre du synclinal. Les voies d'escalade des Aiguilles de Chaleux (Chandelle comprise) sont également dans la formation de Neffe, mais à un niveau stratigraphique inférieur (plus ancien) constituant la base de la formation. Ces Aiguilles sont recoupées par la Lesse quasi perpendiculairement à la stratification.

La formation de la Molignée débute à une bonne vingtaine de mètres au Nord de la Chandelle. Les grandes dalles à stratification quasi parallèle à la Lesse, bien visibles sur les versants au Nord du grand méandre de la Lesse, appartiennent à la Formation de la Molignée. Au fond de la vallée, on note la présence d'alluvions anciennes (vers le chemin de fer) et modernes.

En simplifiant à l'extrême, on peut dire que les roches de la Formation de Neffe sont caractérisées par des tons clairs, tandis que celles de la Formation de la Molignée le sont par des tons très foncés. Cette distribution n'est cependant perceptible que sur une cassure fraîche. Une description un peu plus détaillée de chaque formation est donnée ci-après.

constitue l'une des formations les plus prisées pour la production de « pierre chimique » (par exemple, la castine en sidérurgie, comme fondant et comme épurateur pour l'élaboration de la fonte), ainsi que pour la fabrication de ciments blancs.

Formation de la Molinee : calcaire noir, stratifié, en bancs peu épais (<1m), et en plaquettes alternant avec des unités de calcaire gris foncé finement grenu en bancs plus épais. Certains bancs sont parfois finement lités et de gros paquets de plaquettes calcschisteuses sont intercalés dans la série. Ces calcaires peuvent contenir quelques cherts, surtout dans la partie sommitale de la formation. La formation de la Molinee est d'âge viséen (Moliniacien inférieur). Le calcaire noir a été autrefois l'objet d'une importante industrie marbrière (marbre noir de Dinant). Actuellement, le calcaire de la Formation de la Molinee est exploité pour la production de granulats (carrière-Michaux, à Leffe, par exemple).

A Chaleux, la direction des couches est quasi Est-Ouest. Ces couches forment un synclinal dont le cœur passe à peu près au niveau du porche de l'abri sous-roche et dont le flanc sud est recoupé par la faille de Chaleux. Il s'agit d'une petite faille inverse d'orientation quasi Est-Ouest passant entre le pont du chemin de fer et le gué. Elle fait remonter légèrement des couches de la formation de La Molinee situées au Sud sur des couches de la formation de Neffe situées au Nord.

Les pendages au flanc Sud du synclinal sont faibles à modérés: 25 à 40° vers le N, avec des oscillations vers le NNE ou le NNW. Ils sont bien visibles à proximité du gué, dans les rochers interdits d'escalade situés en contrebas de l'abri sous-roche. Les pendages au flanc nord du synclinal sont très redressés, proches de la verticale à certains endroits, avec même des couches localement en position renversée (ondulation vers le sommet nord).

D'une façon générale, les roches de Chaleux sont fortement diaclasées. Un peu partout, on observe plusieurs séries de plans de fracture obliques par rapport à la stratification. La roche est particulièrement fracturée à hauteur du porche de l'abri sous-roche. Cette circonstance s'explique par

Source : WalOnMap – carte géologique de Wallonie

Zone d'escalade autorisée entourée d'un cercle rouge sur la carte ci-dessus.

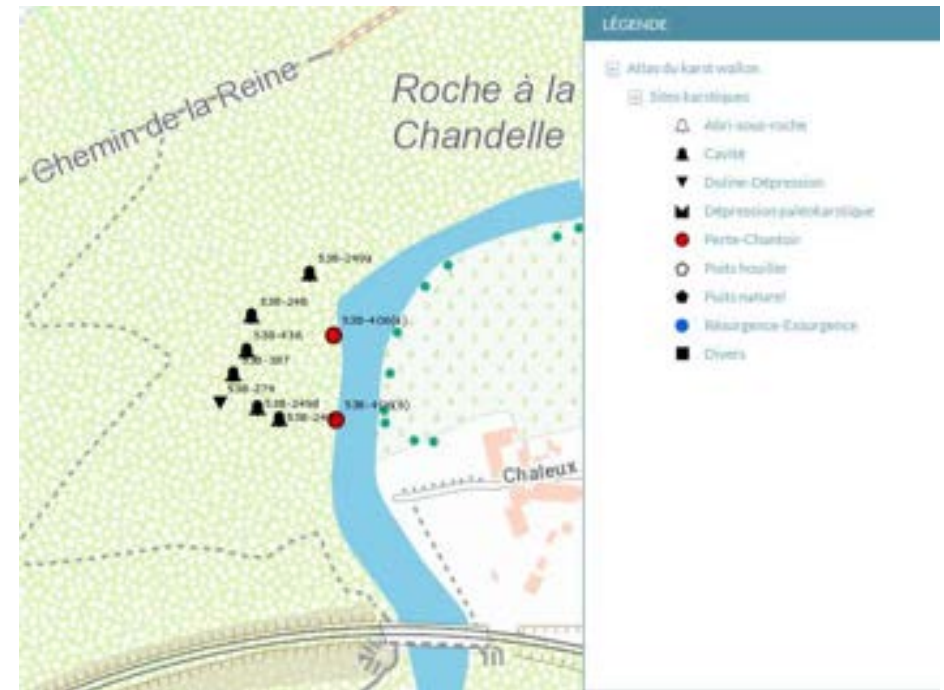
Formation de Neffe: calcaire gris clair, grenu et bioclastique, parfois oolitique, renfermant des lumachelles de brachiopodes. Le sommet de la formation est plus finement grenu et se termine par un conglomérat de galets calcaires cimentés par une argile issue de la dégradation de cendres volcaniques (équivalent du niveau argileux connu sous le nom de « blanc d'or de Bachant »). La partie supérieure de la formation n'existe cependant pas à Chaleux. Vers la base de la formation, on note la présence de dolomie foncée, stratifiée, riche en coraux et brachiopodes, lardée de bandes silicifiées claires. Effectivement, de la dolomie s'observe bien au pied de la grotte de Chaleux. Les Aiguilles de Chaleux sont constituées par des calcaires gris perle se présentant en bancs d'épaisseurs pluridécimétriques, tantôt bien stratifiées, tantôt mal. La formation de Neffe est d'âge viséen (Molinacien supérieur). Elle

le fait qu'au cours du resserrement du synclinal, la partie centrale a été prise en étau entre les flancs.

Les plans de stratification ondulante ménagent de belles dalles sur les côtés sud des bancs les plus cohérents. A leur extrémité Est, présence de belles voies en arête (par exemple, la Chambiru). Le rocher adhère bien. Les prises sont cependant souvent légèrement inversées et correspondent fréquemment à divers plans de diaclases. Ces dernières sont responsables d'une fracturation des rochers localement importante qui rend alors l'escalade peu fiable (par exemple dans la partie surplombante du couloir en amont de la pierre tombale, a proximité de la Nicole). L'intersection de certains plans de stratification et de diaclase crée de beaux dièdres (par exemple, celui de la Mabilie) ou des surplombs (ceux des toits de Chaleux).

Rédaction : Léon Dejonghe et Alain Herbosch, in A&A – 09/2001

A noter également que les massifs calcaires de la vallée de la Lesse sont minés par des phénomènes karstiques et les grottes et les chantoires sont fréquents.



Source : SPW, Cigale – atlas du Karst wallon

La Flore aux Aiguilles de Chaleux

Parmi les sites rocheux remarquables de la région wallonne et de la vallée de la Lesse en particulier, les Aiguilles de Chaleux sont un lieu privilégié où s'allient en bonne harmonie la conservation de la nature et la pratique sportive de l'escalade. Cet effort respectable de concertation consenti par des acteurs trop souvent divisés et campant sur leurs positions appelait cependant l'argumentation circonstanciée du naturaliste conservateur s'adressant à l'alpiniste.

En ouvrant ainsi ses colonnes à une démarche inhabituelle et sans doute peu sensible aux satisfactions et émotions du sportif, le CAB s'inscrit d'emblée dans un cadre compréhensif et prometteur de résultats concrets à propos de conservation de la nature. Puisse cet accueil bienveillant grandir encore et constituer le moteur d'un respect mutuel des objectifs qui ne serait plus fortuit.

Les caractéristiques physiques et le classement du site.

Sur la rive droite de la Lesse, au sud-ouest de Furfooz, le site bien connu des Aiguilles de Chaleux (commune de Houyet, AEF H5.58.12) est un cirque impressionnant de falaises et de pointements rocheux occupant le côté concave d'un méandre de la rivière. Cette zone fort intéressante de la vallée, d'une superficie de 6 ha 92 a 40 ca (Cadastre, 6^e Division Houyet, Section A n°57 et 57 bis), a été creusée par érosion différentielle dans le plateau condrusien au niveau du synclinal d'Anthée-Falmignoul particulièrement large à cet endroit.

Elle en possède d'ailleurs les principales caractéristiques géologiques puisque le dégagement des falaises et la célèbre "Roche à la Chandelle" (colonne détachée du massif) mettent en évidence un remarquable échantillonnage des formations lithologiques rencontrées dans ce synclinal et qui sont très proches de celles de Freyr (voir notice géologique : Viséen – formation de Neffe et de la Molinee).

Les couches orientées d'est en ouest sont fortement redressées et presque verticales sur le flanc nord, alors que leur pendage est faible à modéré (25 – 40°) sur le flanc sud. En aval du site, les alluvions anciennes des vieilles terrasses de la Lesse forment un substrat limoneux à galets et sable. Des alluvions modernes occupent le fond de vallée.



Orpins jaunes (Sedum acre)

Le Plan de Secteur Dinant-Ciney-Rochefort (AR du 22 janvier 1979) mentionne ce site en Zone Naturelle avec en surimpression un périmètre d'intérêt paysager et le répertorie comme site classé (04 avril 1939 et complément du 29 octobre 1981) et site archéologique. Il s'agit en réalité d'"un des sites les plus remarquables de la basse vallée de la Lesse" et ce n'est pas sans raison qu'il a été convoité par les touristes pour ses qualités esthétiques, par les naturalistes pour sa richesse biologique et par les adeptes de l'escalade pour ses caractéristiques alpines. La protection actuellement octroyée aux sites majeurs de Wallonie s'applique bien évidemment ici.

Après avoir bénéficié depuis longue date déjà de l'attention et de la surveillance de mouvements associatifs soucieux de conservation de la nature et de protection de l'environnement, le site des Aiguilles de Chaleux fait l'objet d'un projet de classement en tant que réserve naturelle domaniale depuis le 18 juillet 1996. La convention de création de cette réserve liant la commune de Houyet et la Région

wallonne (DGRNE) situe explicitement celle-ci en zone B, limitant ainsi l'accès aux chemins et endroits signalés, mais en autorisant aussi la pratique de l'escalade (accord convenu avec les CAB) selon des termes précis : nombre limité de grimpeurs, utilisation des sentiers balisés, accès à l'Aiguille (Roche à la Chandelle) strictement interdit.

Il est donc bien question en l'occurrence d'une concertation et d'une acceptation des principes entre parties en ce qui concerne la gestion (Commission consultative de gestion des réserves naturelles domaniales mosanes – DDGRNDM – DNF, cantonnement de Dinant) et la pratique sportive (Club Alpin Belge® - CAB - aile francophone).

L'intérêt botanique.

La nature des substrats présents aux Aiguilles de Chaleux, la configuration des rochers eux-mêmes et des zones intercalaires, leur exposition et l'abri qu'ils offrent aux vents dominants sont autant de facteurs qui favorisent ici l'existence d'une flore riche (nombre d'espèces) et diversifiée (espèces rares et spécialisées). C'est notamment le cas de la flore thermophile typique rencontrée de manière optimale sur les pointements rocheux à exposition sud.

Ces deux aspects complémentaires de richesse et de diversité floristiques ont été mis en évidence à maintes reprises déjà dans des publications antérieures ou dans divers comptes rendus de visites. Nous n'en retiendrons ci-après que les données essentielles pour attirer l'attention sur la grande valeur patrimoniale de cet ensemble au sein d'une réserve naturelle domaniale et sur la précarité de son maintien dans un site classé et protégé, certes difficile d'accès, mais fréquenté pourtant par des touristes peu ou mal informés ou par des grimpeurs qu'il importe de conscientiser quant aux mesures adéquates de respect et de sauvegarde.



Laitue vivace (*Lactuca perennis*)

Le flanc forestier aval de ce site présente un intérêt incontestable : de la base au sommet, on y découvre une séquence forestière remarquable allant de la forêt-galerie alluviale (frênaie-aulnaie – *Ulmo-Fraxinetum*) aux groupements xérophiles de la chênaie à charme sur calcaire (*Carici-Carpinetum*). Ceux-ci se terminent par des fourrés thermophiles de lisière (*Prunetalia-Berberidion*) ou par un ourlet typique de pelouses embroussaillées (*Mesobrometum*) très proches de la pelouse calcaire sommitale encore plus sèche (*Xerobrometum*).

La forêt alluviale de type frênaie se repère facilement puisqu'elle forme cordon le long de la rivière et se transforme éventuellement en massif plus important à la faveur de l'élargissement de la vallée.

Outre le frêne (*Fraxinus excelsior*) et l'aulne (*Alnus glutinosa*) qui la caractérisent, le cortège floristique habituellement inféodé aux alluvions modernes est présent. Parmi les espèces intéressantes et importantes de ce site privilégié, il convient de mentionner la gagée des bois (*Gagea lutea*), l'anémone fausse-renoncule (*Anemone ranunculoides*), la corydale solide (*Corydalis solida*) et la lathrée

écailleuse (*Lathraea squamaria*). A côté de ces plantes bien modestes par la taille, d'autres plus exubérantes n'échapperont pas au regard du visiteur : l'ail des ours (*Allium ursinum*) par son odeur particulière, l'aconit tue-loup (*Aconitum lycoctonum* subsp. *vulparia*) par ses grandes hampes florales jaune pâle et la lunaire vivace (*Lunaria rediviva*) par ses floraisons violacées de fin de printemps. Cette formation végétale malheureusement plantée de mélèzes, au pied des Aiguilles de Chaleux, est cependant dépourvue de l'orme lisse (*Ulmus laevis*), absent dans cette partie de la vallée à la suite de l'enrésinement inconsidéré. Par contre, on pourrait y rechercher avec bonheur la dentaire à bulbilles (*Cardamine bulbifera*), plante qui peut passer facilement inaperçue mais qui est présente cependant en amont et en aval du site.

Par comparaison, la base du flanc amont de la vallée est occupée par une frênaie-érablière de ravin établie sur les éboulis des versants humides et ombragés. La présence de la langue de cerf (*Asplenium scolopendrium*) et du polystic à aiguillons (*Polystichum aculeatum*), deux fougères assez caractéristiques de ces milieux, y est également remarquable.

La chênaie à charme des pentes escarpées à exposition sud est une végétation de taillis ou de taillis sous futaie établie sur des sols calcaires pauvres et superficiels qui s'étendent jusqu'au bord du plateau avec un caractère thermophile évident.

Elle assume à ce niveau un rôle antiérosif majeur qui paraît important sur ce site d'autant plus que des sentiers aménagés permettent une fréquentation souvent abusive des versants. L'intérêt botanique n'a ici rien d'exceptionnel pour la région : le chêne pédonculé (*Quercus robur*), le chêne sessile (*Quercus petraea*), le charme (*Carpinus betulus*) et la laîche digitée (*Carex digitata*) caractérisent le groupement (*Carici-Carpinetum*) où se mêlent les espèces arborescentes, arbustives et herbacées des zones forestières calcaires. On citera cependant pour mémoire l'érable champêtre (*Acer campestre*), le cornouiller mâle (*Cornus mascula*) et le fusain (*Evonymus europaeus*), la violette hérissée (*Viola hirta*), la primevère officinale (*Primula veris*), le sceau de Salomon odorant (*Polygonatum*

odoratum) et l'orchis mâle (*Orchis mascula*).

A son niveau supérieur, des fourrés thermophiles et épineux (*Prunetalia Berberidion*) à prunellier (*Prunus spinosa*), troène (*Ligustrum vulgare*), viorne lantane (*Viburnum lantana*) et nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*) préfigurent en lisière un véritable ourlet herbacé et arbustif où les espèces des pelouses sèches sur calcaire (*Mesobrometum*) sont déjà présentes. Il suffit, pour s'en persuader, d'observer ici une limite forestière où se rencontrent le dompte-venin officinal (*Vincetoxicum hirundinaria*), l'hélianthème jaune (*Helianthemum nummularium* subsp. *nummularium*), la séslerie bleuâtre (*Sesleria caerulea*) ou l'origan (*Origanum vulgare*).

La présence du genévrier (*Juniperus communis*) et du poirier sauvage (*Pyrus pyrastra*) dans cette frange forestière démontre bien que cette chênaie à charme thermophile possède un statut relativement ancien, qui est proche de celui de la pelouse calcaire sommitale dont il sera question ci-après.

Sur le sommet du flanc aval (pelouse), à la sortie de la voie d'escalade (voie normale), l'extension d'une flore herbacée calcicole, dominée par la séslerie bleuâtre (*Sesleria caerulea*), le brome dressé (*Bromus erectus*) et le brachypode penné (*Brachypodium pinnatum*) permet d'identifier le caractère xérique des groupements typiques de ces pelouses de la vallée de la Lesse (*Xerobrometum*).

On y retrouve l'hélianthème jaune (*Helianthemum nummularium* subsp. *nummularium*), la potentille printanière (*Potentilla neumanniana*), l'oeillet des chartreux (*Dianthus carthusianorum*), la vulnéraire (*Anthyllis vulneraria*), l'hippocrépide en ombelle (*Hippocrepis comosa*), le silène penché (*Silene nutans*), le serpolet commun (*Thymus pulegioides*) et bien d'autres plantes aux caractéristiques xérophiles dont les deux fétuques des rochers (*Festuca pallens* et *Festuca lemanii*).



Mais c'est assurément au niveau supérieur du rocher, sur son flanc est (face à la rivière) et principalement sur la "Roche à la Chandelle", que la richesse et la diversité de la flore atteignent leur apogée. Il s'agit bien là d'une sorte de sanctuaire rendu heureusement interdit aux grimpeurs dans lequel les plantes rares et remarquables de l'association rupicole à fétuque des rochers (*Festuca pallens*) (=Festucetum pallentis) sont bien représentées. Parmi celles-ci, la lunetière (*Biscutella laevigata* subsp. *varia*), la laitue vivace (*Lactuca perennis*) et la globulaire (*Globularia bisnagarica*) méritent une mention toute spéciale. Il en est de même pour le cétérach (*Ceterach officinarum*), une fougère colonisant les fissures du rocher. Sur les replats de petite taille, les orpins (*Sedum acre*, *Sedum album*) fleurissent et, dans de nombreuses autres zones, les taches colorées de l'arabette des sables (*Cardaminopsis arenosa* subsp. *borbasii*) ou du libanotis (*Seseli libanotis*) sont facilement identifiables.

On pourrait enfin s'interroger ici sur l'absence du sisymbre d'Autriche (*Sisymbrium austriacum*) et du catapode rigide (*Catapodium rigidum*), deux espèces aux mêmes affinités que les précédentes, mais qui n'ont pas été répertoriées ici à notre connaissance.

Les menaces et les propositions de gestion.

Depuis la convention de la domanialisation du site (18 juillet 1996), voire son classement (1939 et 1981) et son inscription au Plan de secteur (22 janvier 1979), l'intervention des gestionnaires et l'application des termes restrictifs d'une convention avec les adeptes de l'escalade (CAB) ne sont pas parvenus à garantir péremptoirement la protection de cet ensemble exceptionnel de la vallée de la Lesse. On n'en retiendra pour preuve que ce constat de la Commission consultative de gestion de la réserve naturelle domaniale, en date du 19 avril 1999, qui dénonçait l'incidence néfaste de la pression touristique saisonnière mettant en péril le statut même de réserve naturelle, alors que son accès n'est autorisé que par les sentiers balisés.

S'il s'avère indispensable d'effectuer dans ce site difficile un débroussaillage des pelouses calcaires actuellement en voie de colonisation par les épineux ou d'assurer l'éclaircissement suffisant des pentes et falaises rocheuses pour permettre le maintien des groupements les plus exigeants des points de vue thermique et lumineux, d'autres mesures impératives concernent la fréquentation du site particulièrement dommageable sur les sommets.

La canalisation des touristes sur les seuls chemins balisés demeure difficile à contrôler et la réduction de la pratique de l'alpinisme s'inscrit comme une contrainte (Aiguille – Roche à la Chandelle interdite), parfois même comme une forme de pénalisation pour le grimpeur responsable, conscient et averti.

Mais tout cela est affaire de bon sens, de civisme et de refus d'individualisme forcené. Le temps d'une prétendue ignorance des faits et des situations est en effet révolu, à l'époque où l'appréhension des concepts de biodiversité se généralise et où la pratique sportive dans de tels milieux se conjugue avec un réel respect de la nature et de l'environnement.

En termes de recommandations finales s'adressant aux alpinistes, la

préservation idéale des caractéristiques floristiques présentes aux Aiguilles de Chaleux pourrait s'assortir encore de deux conditions visant à ne pas dégrader le milieu : la non utilisation de la "moulinette" qui érode profondément la roche et le refus de sa déstabilisation par l'emploi du marteau-piqueur pour la fixation de broches.

Puissent ces quelques commentaires et l'évocation de l'intérêt botanique du site susciter le respect et la bienveillante attention de ceux qui le fréquentent !

Rédaction : J. Margot, Dr. Sciences botaniques

Bibliographie.

DUVIGNEAUD J., 1958 – Excursion du dimanche 22 mai 1958 à Furfooz et dans la vallée de la Lesse. *Natura Mosana*, 11 : 72-74.

DUVIGNEAUD J., 1961 – *Ulmus laevis* PALLAS. Sa distribution en Belgique et son écologie. *Bull. Soc.r.Bot.Belg.*, 93 : 175-188.

DUVIGNEAUD J. & SAINTENOY-SIMON J., Aiguilles de Chaleux. In : Patrimoine majeur de Wallonie.

MARCHAL D., 1999 – Aiguilles de Chaleux (sans références).

SAINTENOY-SIMON J., Réserve naturelle domaniale des Aiguilles de Chaleux. Fiche d'identification, Ministère Région wallonne, DNF, Conservation de la Nature.

SERUSIAUX E., 1980 – Excursion du 9 juin 1979 dans la basse vallée de la Lesse. *Natura Mosana*, 33 : 155-158.

VAN SCHINGEN J.-P., 1985 – La flore et la végétation du "Parc de Furfooz" et de ses abords (basse vallée de la Lesse, province de Namur, Belgique). *Natura Mosana*, 38 : 25-30.

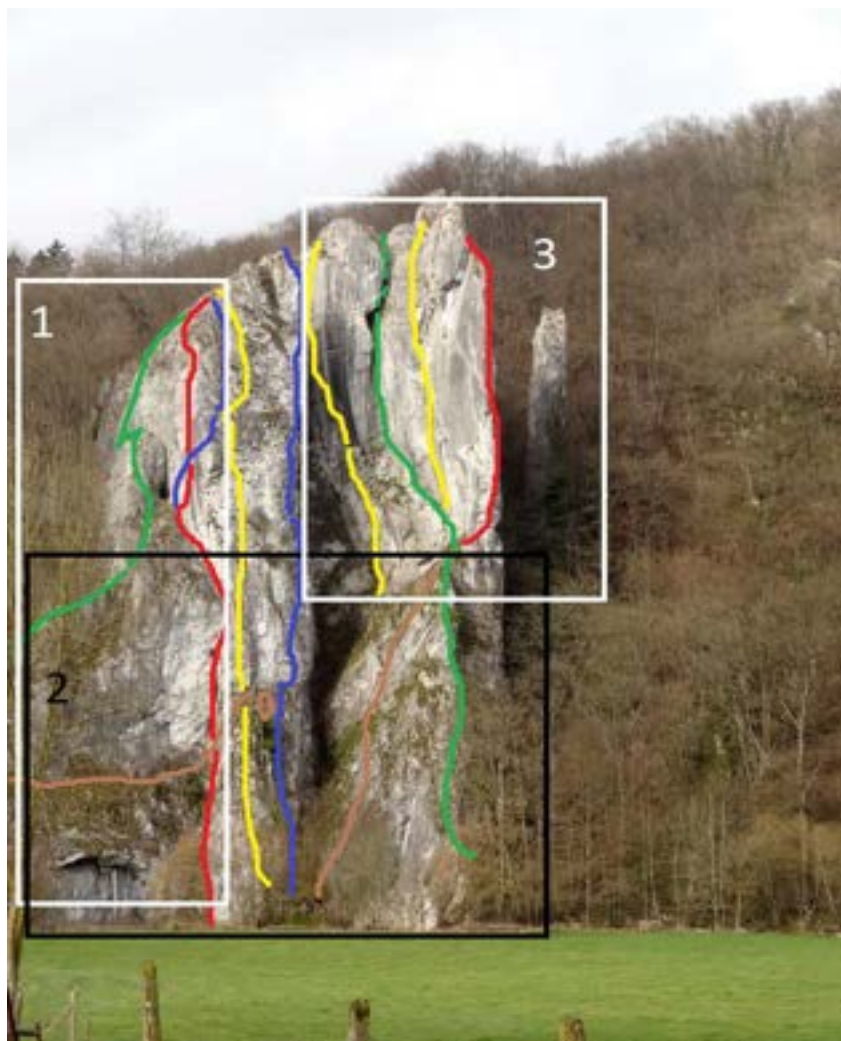
Région wallonne, DGRNE. 18 juillet 1996. Réserve naturelle domaniale des Aiguilles de Chaleux. Convention visant à créer une réserve naturelle domaniale sur le territoire de la Commune de Houyet (2 pages).

Club Alpin Belge®. Règlement d'accès aux massifs rocheux gérés par le CAB (3 pages + 1 annexe). Règlement intérieur. Accès aux Rochers de Chaleux (1 page).

VITTOZ Jean-Claude :

<https://echosrochassiers.blogspot.com/2018/08/les-aiguilles-de-chaleux.html>

Aiguilles de Chaleux – Secteurs



1. Face Sud, Secteur Lucky – Mustang

On dénombre 11 voies en face Sud, la Lucky (n° 8, en liseré vert sur le schéma ci-contre), étant la seule parcourant toute la face, en 4 longueurs, au départ de la Lesse. Sept voies sont accessibles par deux vires situées à mi-hauteur de la face Sud, au départ du sentier n° 1. Trois voies sont accessibles au départ d'une terrasse, située à gauche du relais n° 3 de la Lucky, soit en rappel de la terrasse sommitale, soit en empruntant une des voies qui démarrent de la Lesse.

2. Face Lesse, partie basse – secteur Girafe-Normale

On dénombre 15 voies en Face Lesse, partie basse, dont 2 itinéraires en traversée Ouest-Est (gauche --> droite), et 4 itinéraires qui parcourent toute la face de la Lesse au sommet en 2 ou 3 longueurs.

La vire de la Girafe (accessible en contrebas du Relais n°1 de la Lucky), permet d'accéder aux voies qui démarrent à mi-hauteur de cette face. Il est également possible d'accéder aux voies qui démarrent de la Lesse, en rappel à partir du sommet des aiguilles en 2 rappels à partir des relais de la voie normale, ainsi que celui de la Nicole (équipées pour le rappel : voies schématisées en liseré jaune, bleu ou vert).

Les premiers mètres des rochers en bord de Lesse, peuvent être grimpés en été, en « deep water solo ».

3. Face Lesse, partie haute - secteur Nicole-Chambiru)

Ce secteur est accessible en rappel à partir du relais sommital de la voie Normale (schématisée en liseré vert)

La « Chandelle », aiguille isolée à droite de la face Nord du secteur 3, est interdite à la grimpe, de même que tout le vallon qui l'entoure., pour des motifs de protection naturelle.

4. Face Nord, partie haute.



Quelques voies existent en face Nord, accessibles en rappel à partir du relais situé à droite du sommet de l'aiguille, jusqu'à la terrasse herbeuse, à mi-hauteur de la paroi.

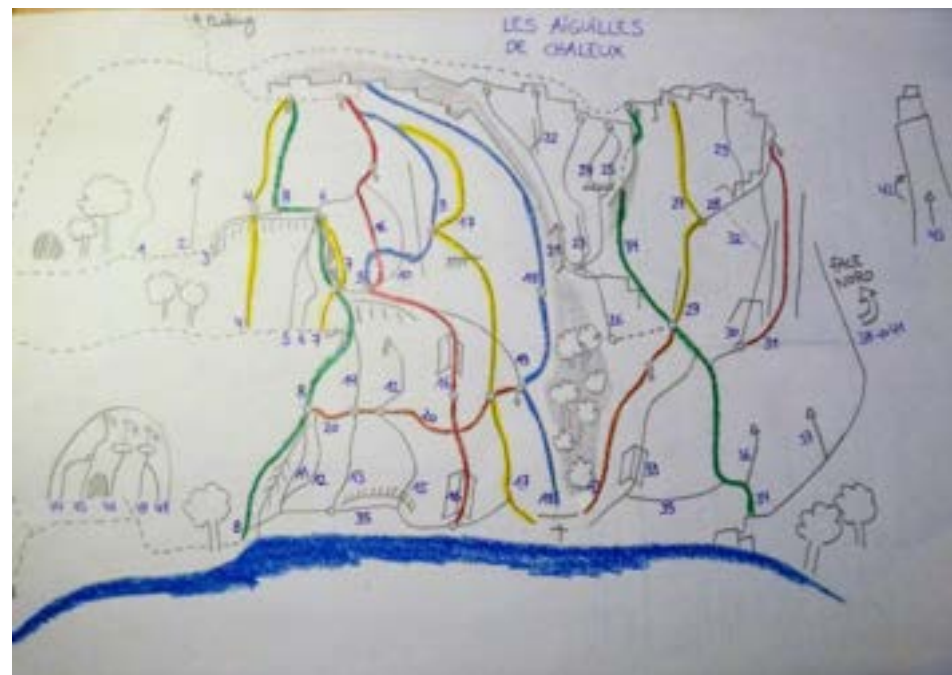
A noter qu'il est interdit d'accéder à cette terrasse par le vallon de la « Chandelle », aiguille visible à droite du cadre.

5. La Grotte de Chaleux.



La « Grotte de Chaleux » est accessible par le chemin n°2 qui mène à la base de la face Sud (départ de la Lucky). Elle est située quelques mètres plus haut qu'un petit cirque rocheux en bord de la Lesse, et comporte 5 voies.

SCHEMA GENERAL DES VOIES d'ESCALADE



croquis : F. Castagne

Face Sud, Secteurs Lucky - Mustang



1. Jean-Jacques Rousseau : 5B+, A l'extrémité gauche, rejoindre une niche par un sentier. Franchir un surplomb puis un dièdre, poursuivre par des gradins faciles jusqu'au sommet.

O : Octave Vander Stuyft et les Troglodytes

RE : Félix De Brabandere et Florian Castagne

2. Une saison en enfer : 6C, Le beau mur compact.

O : Jean-Marc Arnould?

RE: Félix De Brabandere et Florian Castagne

3. La petite garce : 3, Sept mètres à droite de la Jean-Jacques Rousseau, remonter une courte cheminée et par une grande traversée rejoindre le R4 de la Lucky.

O : Octave Vander Stuyft et les Troglodytes

RE: pas rééquipée

4. La Directe :

- L1: Quinze mètres à gauche de la Miroslav, une dalle bombée avec gollots mène jusqu'à la vire de la Lucky, voie d'artif.

O : Octave Vander Stuyft et les Troglodytes.

- L2 : 4+, Sur la terrasse quatre mètres à gauche du R4 de la Lucky, sortie par des dalles faciles

O : Thomas Vandenberghe et Pierre Genty

4'. La Esgrima : 7b, Entre la Directe et la Eric-Erac, sortir le bombé en direct sur des micro-réglettes.

O/E : Eric Van Crombrughe et Pablo Quintero

5. Eric, Erac, on va squetter l'barraque : 6a+, Démarrer par les feuillets, un pas délicat en lolotte sur réglettes dans le petit bombé.

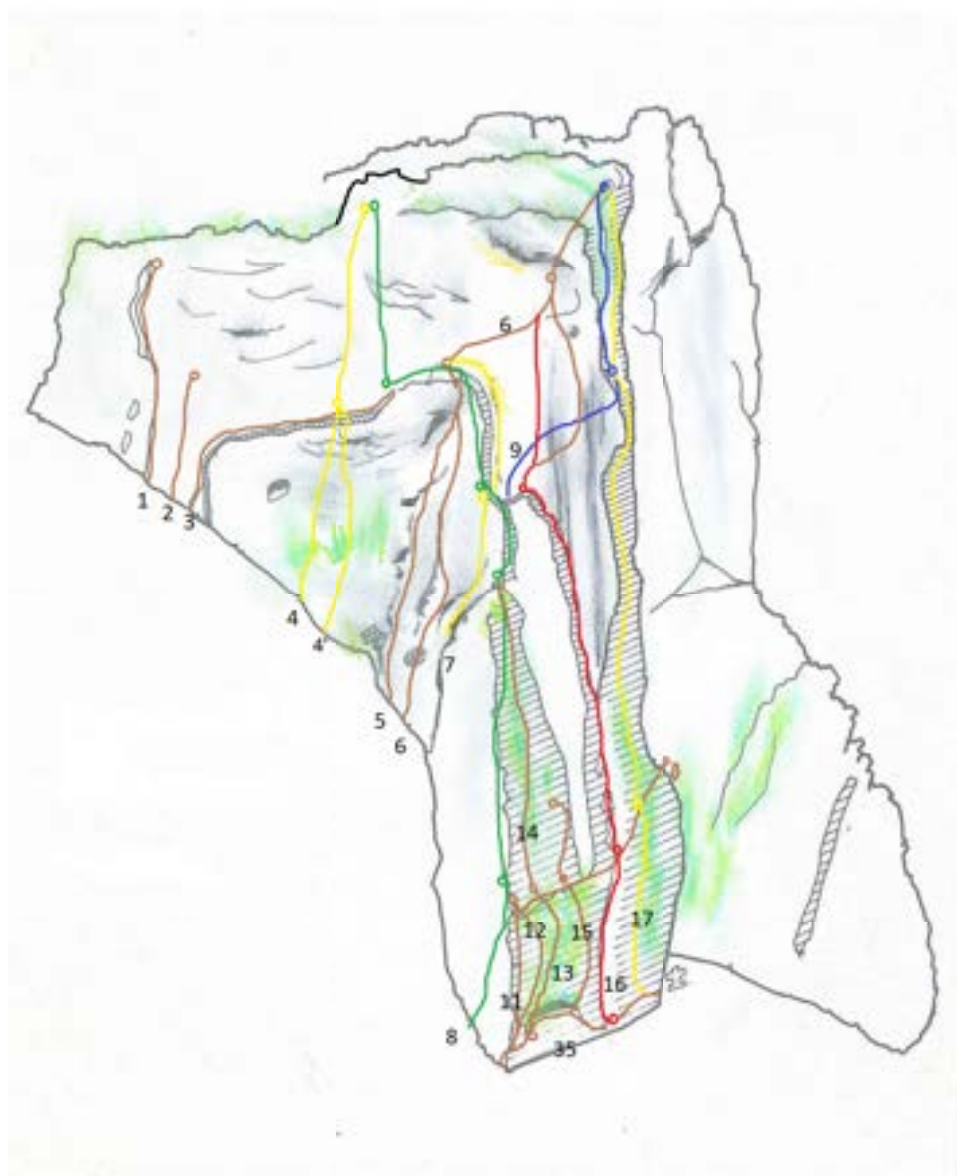
RE : Eric Van Crombrughe

6. Erac, Eric, on va squetter l'boutique :

L1: zig-zag dans la dalle bombée à trous et réglettes, rejoindre la vire de la Lucky, 6b+.

RE : Eric Van Crombrughe et Gaetan Massart

L2: par une traversée vers la droite, rejoindre la fin de la Mustang, 6c.



7. La Miroslav :

- L1: De la vire en contrebas du R2 de la Lucky, escalader la courte dalle à gauche que l'on remonte jusqu'à la niche, 5c+

O: Octave Vander Stuyft et les Troglodytes

RE: Eric Van Crombrughe et Gwenaël Renard

- L2: Forcer une fissure surplombante pour rejoindre le R4 de la Lucky, 6a+.

O: Octave Vander Stuyft et les Troglodytes

8. La Lucky :

L1: Départ au point le plus en aval du massif, par des gradins remonter un premier éperon jusqu'à une terrasse, R1: 3+

L2: Surmonter un second éperon jusqu'à une seconde plateforme sur laquelle on fait R2 : 3+

L3: Par une courte traversée à droite, rejoindre un dièdre facile jusqu'à la niche, R3:3

L4: Reprendre le fil de l'arête à gauche et se rétablir sur une grande vire, R4 : 3

L5: Un peu à gauche, sortir par des dalles, 4

O: Octave Vander Stuyft et les Troglodytes

9. la Karl Marx :

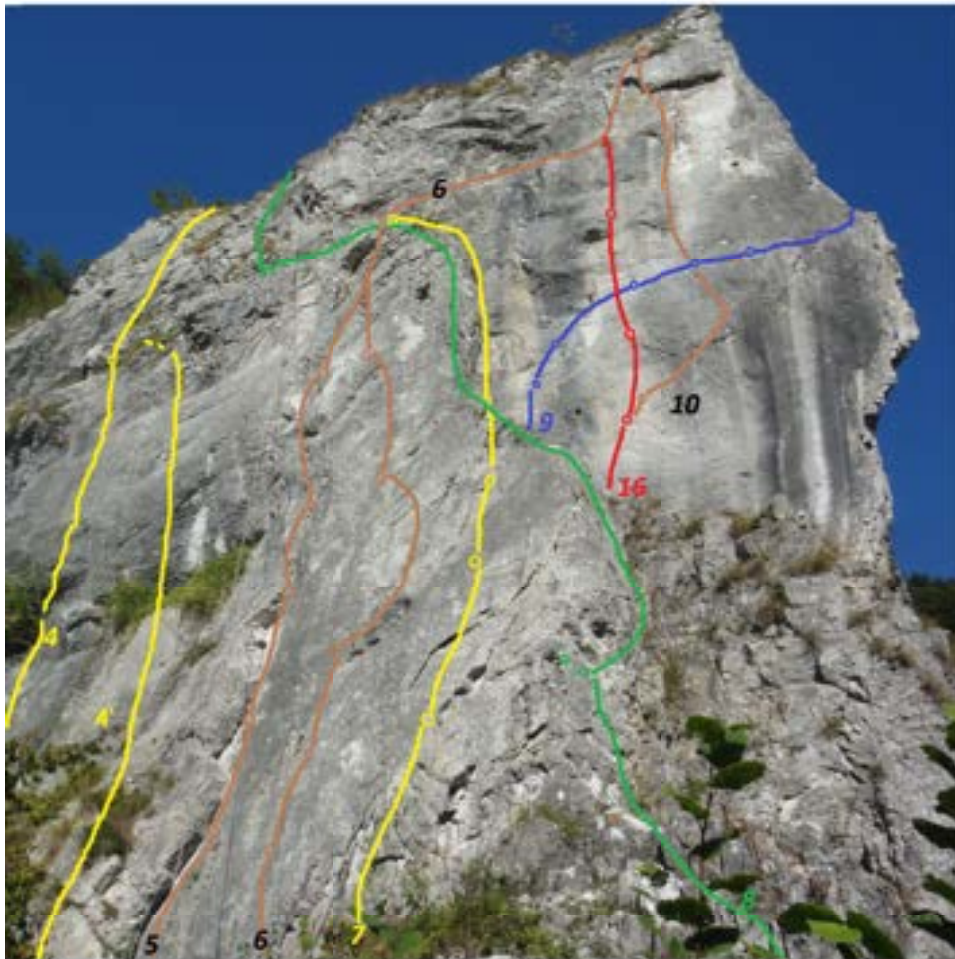
L1: Départ à droite de la fissure-cheminée, par une traversée (crux descendant) vers la droite, rejoindre l'arête, 7a

L2: Remonter la dalle à droite de l'arête jusqu'à un petit dièdre que l'on gravit jusqu'au sommet, 5b

O: Octave Vander Stuyft et les Troglodytes

RE: Thomas Vandenberghe, Pierre Genty

Secteur Miroslav-Mustang (détail)



10. Gelée royale: 7b, 10. Départ en traversée suivi d'un crux violent pour finir droit dans le mur compact

RE: Eric Van Crombrughe, Christian Fontaine

11. Neptune : 6c, Départ par la traversée des Naufragés (côté Lucky). Passer le coin et monter dans la première fissure

RE: Eric Van Crombrughe

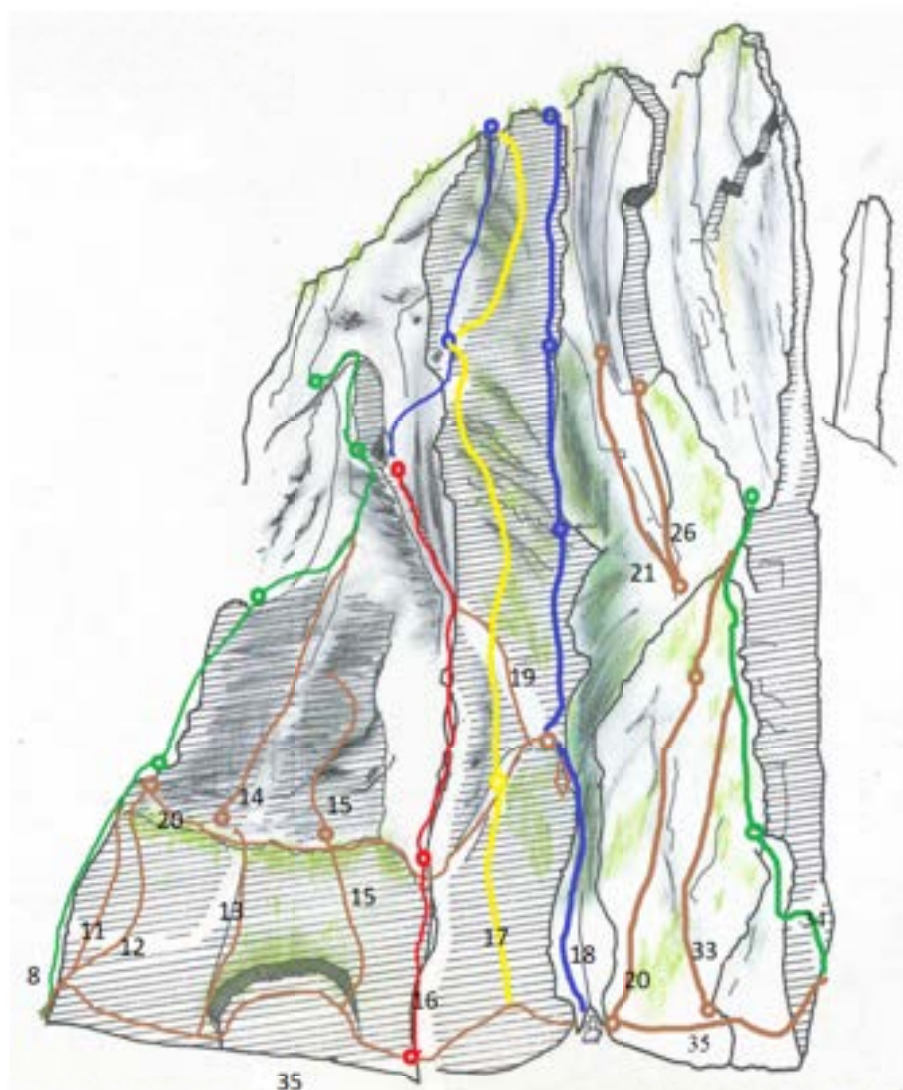
16. La Mustang, L3 : 7a+, Départ hyper à doigt à droite de la Karl Marx puis tout droit

O: Octave Vander Stuyft et les Troglodytes

RE: Eric Van Crombrughe et Dave Geert



Face Lesse, Partie basse
Secteur Girafe- Normale



8. La Lucky :

L1: Départ au point le plus en aval du massif, par des gradins remonter un premier éperon jusqu'à une terrasse, R1: 3+

11. Neptune : 6c, Départ par la traversée des Naufragés (côté Lucky).

Passer le coin et monter dans la première fissure.

RE: Eric Van Crombrugghe

12. Le trio de Dave : 7b, départ identique à La Neptune mais prendre la deuxième ligne qui quitte les Naufragés.

O: Dave Geerts

13. Toit, toi, sans toit : 6a+, Franchir l'extrémité gauche du grand toit et monter jusqu'au relais de départ des Oiseaux

RE: Eric Van Crombrugghe

14. Les Oiseaux : 5b+, Rejoindre la vire de la Girafe et par une dalle raide, puis une cheminée, atteindre l'éperon de la Lucky

O: Octave Vander Stuyft et les Troglodytes

RE: ?

15. La glotte de Neptune :

L1 : 6b+, Du R2 des Naufragés, commencer la traversée et après quelques mètres sous le toit, le franchir en direction de la vire de la Girafe

RE : Eric Van Crombrugghe

L2 : ?, forcer un bombé

O : Dave Geerts

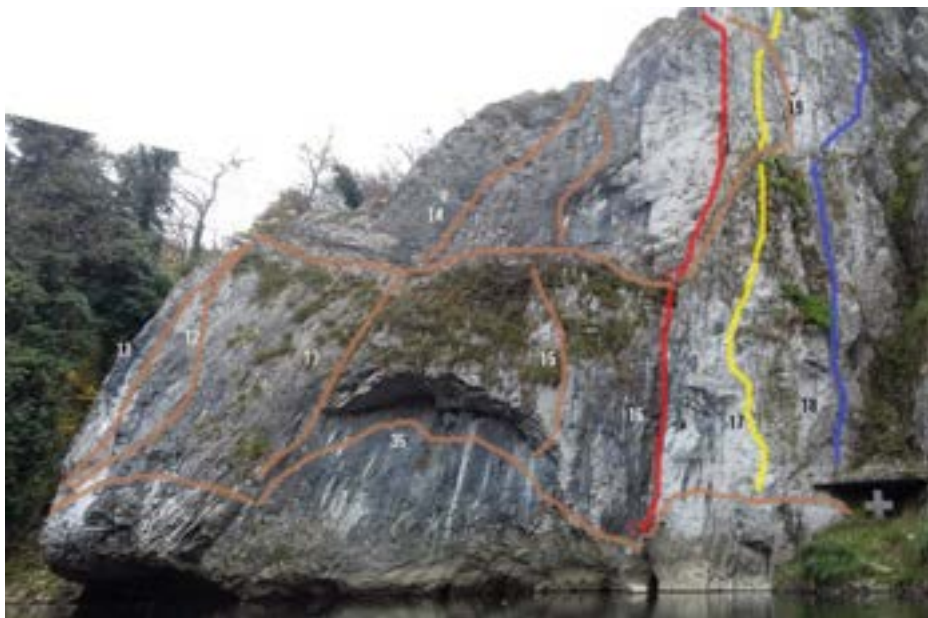
16. La Mustang :

L1: Départ par une fissure-cheminée, relais sur une vire (de la Girafe), 5b

L2: Poursuivre par une série de trous pour rejoindre la niche de la Lucky, 6b

O: Bernard Delcroix

RE: L1+L2 : Pierre Van Kol et Michal Hauchart.



Face Lesse, secteur Girafe : détail G

17. Les coccinelles :

L1: De la croix, partir sur le pilier péteux, 6a+

L2: Départ à gauche de l'Iris puis tout droit (broches vertes) jusqu'au R1 de la Karl Marx. Long et soutenu, rocher parfois fragile, 6c

L3: A droite de la Karl Marx, 6b

O: Eric Van Crombrugghe, Greg, Gwenaël Renard

18. A la chasse aux Picomons :

L1: Un dièdre avec des rochers péteux et des prises moussues, 5b+

L2: Commencer fort à droite puis petit dévers à réglettes, 6b

L3: Un long enchaînement de 4 toits, 7a+

O: L3 Pierre Masschelein (Pico) et Arnould T'kint

RE: Eric Van Crombrugghe, Christian Fontaine

19. l'Iris : 5c, Du relais-rappel de la Girafe, remonter un dièdre en tirant légèrement à gauche pour atteindre une dalle et sortir par un dièdre.

Rejoindre la Mustang

O: Octave Vander Stuyft et les Troglodytes

20. La Girafe

L1: Du R1 de la Lucky, descendre quelques mètres jusqu'à une vire très caractérisée, 2 La suivre, R1 sur la vire au relais de la n°15.

L2: Par une désescalade, rejoindre la cheminée la plus à droite que l'on remonte, 3, R2 sur le sommet du pilier.

L3: Descendre en rappel. Escalader la face droite du grand dièdre pour rejoindre une vire, 5b+, R3. De cette dernière vire, rejoindre la Voie Normale

O: Octave Vander Stuyft et les Troglodytes

33. La Hulotte :

L1: De la Croix, par la traversée des Naufragés, atteindre un dièdre, 6c?

L2: Remonter le dièdre jusqu'au R1 de la Voie Normale, 5-A0?

O: M Plomb, 1972

RE: Eric Van Crombrugghe et Gaetan Massart

34. La voie normale :

L1: Départ sur le versant amont, au bord de l'eau. Monter vers l'arête, franchir un surplomb et suivre l'arête peu difficile (relais intermédiaire), 4+, jusqu'à une grande terrasse, R2 ;

L2: Suivre vers la gauche des gradins jusqu'à un replat, 3, R3 ;

L3: Franchir un mur délicat pour entrer dans la cheminée qu'on remonte entièrement, 5a

O/RE: ?

35. Les Naufragés : traversée décrite ici de D à G

L1: Départ commun avec la Voie Normale, à traverser dans les surplombs au-dessus de la Lesse. Rejoindre la croix commémorative, 7a ou A0, R1 ;

L2: Continuer vers la gauche et en traversée descendante, rejoindre le départ de La Mustang, ?, R2 ;

L3: Poursuivre sous le grand toit caractéristique (possibilité de sortir ou continuer à gauche), 5c, R 3 ;

L4: Terminer au dessus de la Lesse jusqu'au départ de La Lucky, 7b?

O:

RE: Eric Van Crombrugghe



Face Lesse, Partie haute
Secteur Nicole - Chambiru



21. La Nicole :

L1: Non équipée (végétation), Départ à la croix, suivre le fond du dièdre jusqu'à la terrasse de la voie normale,

L2: Par la gauche, reprendre le dièdre jusqu'à R2, 5c+

L3 : Poursuivre le dièdre jusqu'au sommet (possibilité de s'échapper, ou de continuer sur un petit mur en 5b+)

O: Octave Vander Stuyft et les Troglodytes

RE: C. Fontaine pour la variante en 5b+

22. La Sandra : 6b, Démarrer dans la Nicole puis gravir la large fissure (friends BD n°2 utile pour réduire l'engagement).

O: Octave Vander Stuyft et les Troglodytes

23. La ceinture de Feu : 7b?, Le pilier évident. Sortir dans le mur à gauche vers une fissure (ancienne voie d'artif)

O: E. Naome

RE: Eric Van Crombrugghe.

23bis ; Sleep now in the Fire : 7c+, variante G de la 23, par une fissure horizontale, rejoindre le milieu du mur

O : David Illitch Leduc, 2020

24. Le Marteau des Torts : 7b,

O : ?

RE: Eric Van Crombrugghe.

25. Variante (24)

O : ancienne voie Pico ?

RE: Eric Van Crombrugghe

26 : L1 de la voie (24) Marteau des Torts : 7a Attaquer un petit mur déversant à droite du départ de la Nicole

O: Eric Van Crombrugghe et Boris Dalimier

27. La Mabille :

L1: Du R1 de la voie normale, gravir un dièdre jusqu'à ce qu'il s'incurve vers la droite, 6a ;

L2: Forcer le surplomb et gravir la dalle à gauche, 5b/c

O: Henri Mabilie

RE: ?

28. La traversée des toits de Chaleux : 6b, Du R1 de la Mabilie, traverser à droite en contrebas des surplombs, les rejoindre pour les longer jusqu'à l'arête.

O: ?

RE: ?

29. La Michelle : Suivre la traversée des toits de Chaleux, forcer le deuxième surplomb pour prendre pied dans une fissure que l'on remonte jusqu'au sommet, 6a+ ;

O: ?

E: Eric Van Crombrughe et Gaetan Massart

30. La Kurgen : 7c? Le bombé à gauche de la Chambiru. Remonter une légère fissure en direction de l'éperon sommital de la Chambiru ;

O: Pico

RE: Eric Van Crombrughe et Boris Dalimier

31. La Chambiru : 6b+/6c Voie splendidement aérienne. Au-dessus de la grande terrasse de la Voie Normale, suivre le fil de l'arête. Corde 80m!

O: J. lecomte

RE: Eric Van Crombrughe et Gaetan Massart

32. La Marie-Thérèse : artif Départ commun à la Kurgen puis la fine fissure à gauche en direction des Toits de Chaleux. Sortir par la Mabilie.

O: E. Naome

32'. La Pavlova : artif, Remonter la Chambiru sur une dizaine de mètres jusqu'à une fissure transversale vers la gauche dans la dalle (idem Marie-Thérèse). La gravir jusqu'au relais de la Mabilie

O: G. Alzetta et C. Barbier, 1959

34. La voie normale :

L1: Départ sur le versant amont, au bord de l'eau. Monter vers l'arête,

franchir un surplomb et suivre l'arête peu difficile (relais intermédiaire), 4+, jusqu'à une grande terrasse, R2 ;

L2: Suivre vers la gauche des gradins jusqu'à un replat, 3, R3 ;

L3: Franchir un mur délicat pour entrer dans la cheminée qu'on remonte entièrement, 5a

O:

RE:



Détail, Face Lesse partie haute G

Face Nord et Chandelle Grotte de Chaleux



On accède aux voies de la Face Nord en rappel par le sommet des Aiguilles.

L'accès par le vallon de la Chandelle, ainsi que l'escalade de la Chandelle (grande croix rouge ci-dessus à droite de la photo) sont interdits. La « traversée Suzanne », qui empruntait la vire herbeuse à mi-hauteur de la face n'est donc plus praticable (petite croix rouge ci-dessus).



31'. 6 Celsius Nord : Départ du relais de la Chambiru, traverser vers la droite (broches blanches), monter en face Nord, parallèlement à l'arête, et rejoindre le relais supérieur de la Chambiru.

O/E : Eric Van Crombrughe.

36. L'Héraclithe : Départ commun avec la Voie Normale, tirer à droite vers un dièdre déversé que l'on suit jusqu'à la terrasse de la Voie Normale

O: Octave Vander Stuyft et les Troglodytes

37. La Solution : Dix mètres en amont de la Voie Normale, par des gradins, atteindre un mur déversant à droite de l'Héraclithe. Le franchir et rejoindre la Voie Normale

O/RE: ?

38. Le Problème : ? Dix mètres après La Solution, un mur gris qui se termine au départ de la Chambiru,

O/RE: ?

31'. La 6°Celsius Nord : 6C/6C+ : départ du relais de la Chambiru, traverser vers la droite et monter face N (broches blanches).

O/E : Eric Van Crombrugghe.

39. L'Omoplate :

L1: Départ une dizaine de mètres en contre-bas de la Chandelle, à gauche d'une grotte par une vire ascendante et déversée qui se transforme en surplomb. Traverser à gauche jusqu'à un dièdre facile, artif

L2: Remonter ce dièdre et des gradins puis gravir une fissure pour atteindre un replat. Sortir tout droit,

O: ?

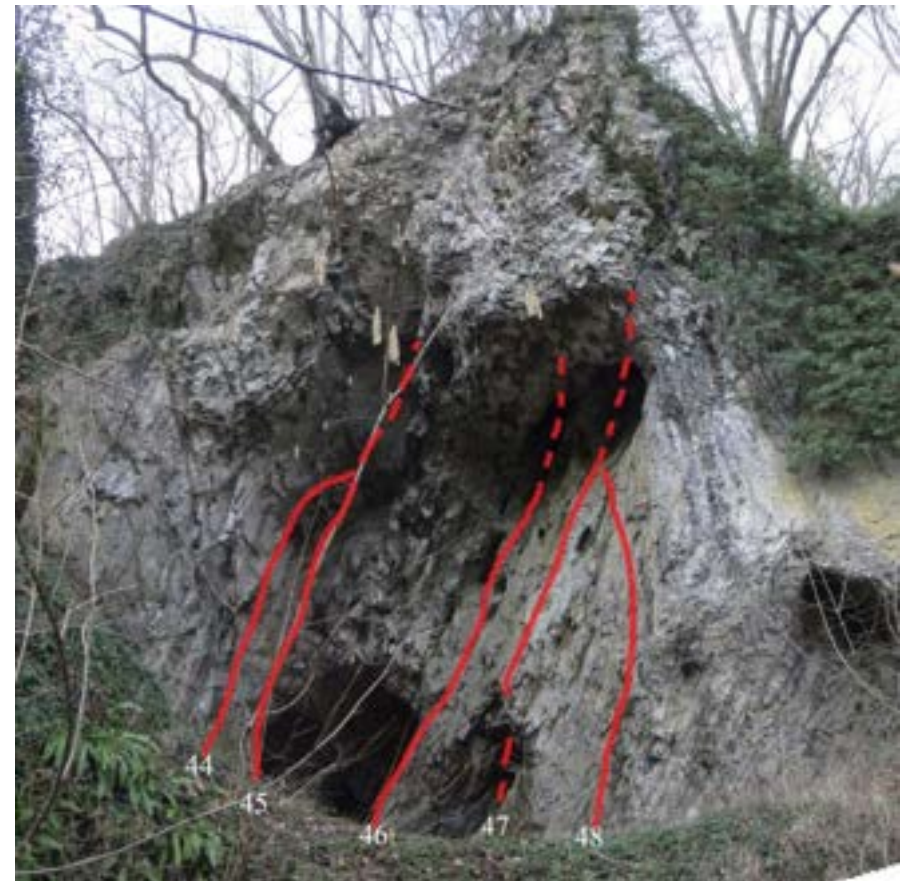
40. La voie Joseph : 6b D'un relais sur la terrasse herbeuse (que l'on atteint en rappel), tout droit jusqu'au sommet

O: ?

RE: Eric Van Crombrugghe

41. La traversée Suzanne : Voie interdite, végétation

Grotte de Chaleux



44. Les Magdaléniens :

L1: Départ à gauche de la grotte, ?

L2: Grimper dans le toit (ancienne voie d'artif), ?

O:

RE: Eric Van Crombrugghe

45. Rahan, le grimpeur des âges farouches : Variante de départ à droite de la grotte

RE: E. Van Crombrugghe et Samuel

46. Spéleo Néandertalienne : 5c, La voie qui s'enfonce dans le tunnel de gauche (prévoir une lampe frontale). Départ moussu

O: UBS?

RE : ?

47. Les Pierres-à-feu : 5a, La voie qui s'enfonce dans le tunnel de droite (prévoir une lampe frontale). Départ moussu

O: UBS?

RE : ?

48. Silex and Sun : 5b, Variante plus dure (Moussue)

O: UBS?

RE : ?



Situation de la Grotte de Chaleux



Chaleux, Sortie CAB-Brabant, septembre 2007

CLUB
ALPIN
BELGE



*Fédération
francophone
d'escalade,
d'alpinisme
et de randonnée.*